



B.A.F.A. : BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

-000-

QU'EST-CE QUE LE B.A.F.A. ?

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) est un diplôme non professionnel délivré par le directeur départemental de la jeunesse des sports et de la vie associative de votre lieu de domicile. La formation est assurée par des associations habilitées par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports (voir liste page 3).

A QUOI SERT LE B.A.F.A. ?

Il est destiné à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative.

Il a pour but de permettre aux candidats :

- ↪ **d'assurer la sécurité physique et morale des mineurs ;**
- ↪ **de participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;**
- ↪ **de construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective ;**
- ↪ **participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ;**
- ↪ **encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;**
- ↪ **accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.**

L'INSCRIPTION :

Il faut être âgé d'au moins **16 ans** le premier jour de la session de formation générale (aucune possibilité de dérogation).

Le candidat s'inscrit sur le site internet www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd **Il note alors son identifiant et son mot de passe ainsi que le n° de dossier.** Celui-ci lui sera nécessaire pour pouvoir être enregistré auprès de l'organisme de formation de son choix. Il n'est pas tenu de faire la totalité de la formation avec le même organisme.

LA FORMATION :

Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la fin de la session de formation générale et le stage pratique (une prolongation peut être demandée par lettre motivée avant cette échéance). **La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois** (une prolongation d'un an maximum peut être demandée sur l'onglet cursus du dossier internet). À l'issue de chaque étape, le stagiaire établira un bilan pour préparer l'étape suivante.

La formation se déroule obligatoirement dans l'ordre suivant :

⇒ **une session de formation générale (8 jours)**

Elle a pour but de permettre au candidat d'acquérir les éléments fondamentaux pour assurer les fonctions visées par le brevet.

⇒ **un stage pratique (14 jours minimum)**

Il doit se dérouler **dans un séjour de vacances, un accueil de loisirs, ou un accueil de scoutisme déclarés** auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. En séjour de vacances, il ne peut s'effectuer en plus de deux séjours. Les stages pratiques ne peuvent pas être effectués à l'étranger.

Les temps administratifs (préparation, bilan...) ne sont pas comptabilisés dans le stage pratique. Seules les périodes d'activité en présence des enfants sont prises en compte.

Dans les accueils sans hébergement (et accueils périscolaires), une journée de stage correspond à au moins six heures d'activité.

⇒ **une session d'approfondissement (6 jours)**

Elle a pour but de compléter la formation du futur animateur et de faire un bilan de la session de formation générale et du stage pratique.

ou

⇒ **une session de qualification (8 jours)**

Elle a pour but de reconnaître une compétence technique et pédagogique dans un domaine spécialisé de l'animation (Voile, Canoé-Kayak, Loisirs motocyclistes & Surveillance des Baignades).

LES AIDES FINANCIERES :

Elles peuvent être attribuées par certains organismes :

- un chèque de 60 € inclus dans le Pass culture sport délivré par le Conseil Régional sous certaines conditions,
- une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales versée, sans condition de ressources et sans être allocataire, à la fin du cursus de formation du BAFA d'un montant d'environ 91 €.

JURY BAFA

Après réception de la pièce d'identité, si toutes les étapes de la formation sont validées "favorablement", le dossier du candidat est transmis **automatiquement** au jury. La décision du directeur départemental du lieu de résidence du candidat est consultable sur son espace personnel internet.

*Liste des organismes de formation
déclarant en Pays de la Loire
des sessions de formation théoriques B.A.F.A. et B.A.F.D.*

<p>A.FO.CA.L (Association pour la Formation des Cadres de Loisirs des jeunes) 26 rue Brault - 49100 ANGERS ☎ 02 41 22 00 88 – site : http://paysdelaloire.afocal.fr/ – mail : paysdelaloire@afocal.fr</p>
<p>A.R.O.E.V.E.N. (Association Régionale des Œuvres Educatives et de Vacances de l'Education Nationale) 4 rue de la Perrière 44200 NANTES ☎ 02 40 34 20 02 – site : http://aroeven.ac-nantes.fr – ce.aoeven@ac-nantes.fr</p>
<p>C.E.M.E.A. (Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active) 15 bis allée du Commandant Charcot - 44000 NANTES ☎ 02 51 86 02 60 – site : http://cemea-pays-de-la-loire.org - mail : accueil@cemea-pays-de-la-loire.org</p>
<p>FAMILLES RURALES (Fédération Régionale des Associations Familiales Rurales) 107 rue de Létanduère - 49000 ANGERS ☎ 02 41 25 38 60 – site : http://www.famillesrurales.org/pays_de_la_loire mail : fr.paysdelaloire@famillesrurales.org</p>
<p>FOYERS RURAUX 10 Place de la Dauversière - 49000 ANGERS - ☎ 02 41 73 38 34 ou 02 43 75 89 88 site : www.mouvement-rural.org - mail : foyers.ruraux49@business.fr</p>
<p>FRANCAS 37 rue La Tour d'Auvergne - B.P. 36507 - 44265 NANTES CEDEX 02 ☎ 02 51 25 08 50 - site : http://www.francaspaysdelaloire.fr/ - mail : unionregionale@francas-pdl.asso.fr</p>
<p>F.S.C.F. (Fédération Sportive et Culturelle de France) Maison des Sports - B.P. 90312 - 44 rue Romain Rolland - 44103 NANTES CEDEX 4 ☎ 02 40 58 61 71 – site : www.fscf-loireatlantique.fr - mail : accueil@fscf44.fr</p>
<p>F.S.C.F. (Fédération Sportive et Culturelle de France) 36 rue Barra – 49045 ANGERS CEDEX 01 ☎ 02 41 22 48 75 – site : www.fscf49.org – mail : secretariat@fscf49.org</p>
<p>I.F.A.C. (Institut de Formation des animateurs de Collectivités) Route de Dompierre – B.P. 677 – 85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX ☎ 02 51 62 73 33 - site : www.ifac.asso.fr – mail : ouest@ifac.asso.fr</p>
<p>LEO LAGRANGE OUEST 23 rue de l'Étoile du matin - B.P. 324 - 44615 SAINT-NAZAIRE CEDEX ☎ 02 40 22 72 73 - site : www.bafa-bafd.org – mail : christelle.revault@leolagrange.org</p>
<p>Association des Guides et Scouts d'Europe Centre National des Guides et Scouts – Route de Montargis – BP 17 – 77570CHATEAU LANDON ☎ 01 64 45 53 60 – site : http://www.scouts-europe.org/ -mail : attache-cnsg@scouts-europe.org</p>
<p>U.F.C.V. (Union Française des Centres de Vacances) 19 rue Arsène Leloup - B.P.48541 - 44185 NANTES CEDEX 04 ☎ 02 40 71 60 32 - mail : movillette@ufcv.asso.fr - site : www.ufcv.asso.fr</p>
<p>Ligue de l'Enseignement des Pays de la Loire (Union Régionale de la Fédération des Oeuvres Laïques) 9 rue des Olivettes – BP 74107 – 44041 NANTES Cedex 1 ☎ 02 51 86 33 00 - site : www.bafa-bafd-ouest.org - mail : bafa-bafd@fal44.org</p>
<p>U.R.F.O.L Pays de Loire (Union Régionale de la Fédération des Oeuvres Laïques) 41 Rue Monge – BP 23 – 85001 LA ROCHE SUR YON ☎ 02 51 36 45 81 – mail : vpt-classes.fol85@wanadoo.fr</p>

Union Nationale des Centres Sportifs de Plein Air

1 Place Gensoul - 69002 LYON

☎08 25 88 08 00 – site : www.ucpa-formation.com – mail : xhernandez@ucpa.asso.fr

Eclaireuses Eclaireurs de France Vendée

BP 10004 – 85101 LES SABLES D'OLONNE

☎02 51 21 54 80 – site : www.eedf.fr -mail : eedf.sandrine@orange.fr

Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne des Pays de Loire

36 Rue Barra – 49045 ANGERS CEDEX 01

☎02 41 22 48 93 – site : www.mrjc.org - mail : anjou@mrjc.org

Scouts Musulmans de France

1 Allée des Glaïeuls – 56000 VANNES

☎09 50 51 52 34 6 – mail : hocine.sadouki@gmail.com